

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de La Chapelle Saint Martin en Plaine  
Séance du 24 Avril 2025

L' an 2025 le 24 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de Mme BRINDEAU Sandrine, Maire

Date de la convocation : 08/04/2025

Présents : Mme BRINDEAU Sandrine, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, RIEU Mireille, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s) : M. LEROUX Jean-Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CORNU Nicolas à Mme BRINDEAU Sandrine, MEDINA François-Xavier à M. TROUILLEBOUT Benoît

Secrétaire de séance : Mme FROUFE Emilie

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Sans observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **PROPOSITION ETUDE ATD**

Suite au rendez-vous avec l'ATD Agence Technique Départementale du Loir-et-Cher, pour évoquer le problème de visibilité au sortir des parcelles proches du carrefour de la Rue de la Roche et de la rue de la Pierre Maille, celle-ci propose une étude complète de 1000 euros qui sera composée d'un diagnostic de l'existant avec les problématiques sécuritaires de la voirie et ses usages. Des comptages routiers (trafic et vitesse) seront réalisés sur une semaine ; les données recueillies seront analysées et retranscrites dans l'étude.

Un programme composé de plans au stade esquisses traduira le diagnostic réalisé. Une enveloppe financière estimative découpée en séquences permettra de se projeter sur les futurs travaux.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte l'étude de l'ATD pour un montant de 1000 € TTC et autorise la Maire ou l'un de ses adjoints à signer ce devis.

### **DEVIS TRACTEUR TONDEUSE**

La Maire informe les membres du Conseil que des devis ont été demandés pour l'achat d'un tracteur tondeuse auto-portée homologué route.

3 devis ont été reçus :

Green 41 pour un montant de 19 800 € HT soit 23 760 € TTC.

Equip Jardin pour un montant de 21 711.60 € HT soit 26 053.92 € TTC.

Alpha Meka pour un montant de 33 677.17 € HT soit 40 532.60 € TTC.

Le Conseil municipal à 13 voix pour et 1 abstention accepte le devis d' Equip Jardin pour un montant de 21 711.60 € HT.

En effet le devis d'Equip Jardin n'est pas le moins disant mais le Conseil municipal considère que le service après-vente est meilleur et qu'il y a la possibilité d'obtenir plus facilement des pièces détachées. Le Conseil municipal autorise Madame la Maire ou l'un de ses adjoints à signer ce devis.

## **DEVIS ORDINATEUR**

La Maire informe les membres du Conseil qu'un devis a été demandé pour l'achat d'un ordinateur. En effet, la mise à jour de Windows 11 ne pourra pas se faire sur l'ordinateur actuel

1 devis a été reçu :

Bob Micro pour un montant de 1 194,09 € HT.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de Bob Micro pour un montant de 1194.09 € HT, et autorise Madame la Maire ou l'un de ses adjoints à signer ce devis.

## **SUBVENTION MUD**

L'Association Mer Ultimate Disc a complété sa demande de subvention à l'aide du formulaire CERFA 12156\*06.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la subvention d'un montant de 150 € à l'association MUD et autorise Madame la Maire à lui verser cette somme.

## **DJ 14 JUILLET 2025**

La Déléguée aux fêtes et cérémonies informe les membres présents qu'elle a reçu une proposition pour l'animation et le bal du 14 juillet prochain :

Le devis de Anim@com France pour un montant de 790 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de Anim@com France et autorise la Maire à signer le devis.

## **CONCERT 11 OCTOBRE 2025**

La Déléguée aux fêtes et cérémonies informe les membres présents qu'elle a reçu une proposition pour le concert du 11 octobre 2025 par le groupe Mathis Poulin :

Le devis de PLN-PROD pour un montant de 3000 € TTC (dont 2100 € TTC pour la prestation chantée du spectacle "Chasseur de Comètes")

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de PLN-PROD et autorise la Maire à signer le devis.

## **DEMANDE DE SUBVENTION REFECTION TOITURE**

La commune avait décidé de réaliser des travaux de réfection de la toiture du bâtiment chaufferie-garage attenant au mur de l'école des CP. Selon le devis de l'entreprise l'Atelier du Toit le montant s'élève à 9 890.59 € HT soit 11 868,71 € TTC.

En effet, à plusieurs reprises lors de vents violents, quelques ardoises se sont décrochées et sont tombées dans la cour de l'école. Par sécurité la réfection de la toiture devra être faite cette année (la période privilégiée sera juillet et août lorsque l'école sera fermée).

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'autoriser la Maire et ses adjoints de demander une subvention 2025 au taux maximum autorisé, d'accomplir tout acte relatif à cette demande de subvention, et de déposer un dossier dans les meilleurs délais

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise la Maire et ses adjoints à déposer une demande de subvention relative à la réfection de la toiture du garage attenant à la classe des CP.

### **DEVIS REFECTION COUVERTURE BATIMENT CHAUFFERIE ECOLE CP**

L'adjoint au Maire informe les membres du Conseil que des devis ont été demandés pour la réfection de la couverture du bâtiment de la chaufferie école des CP.

2 devis ont été reçus :

- L'atelier du toit pour un montant de 9 890.59 € HT soit 11 868.71 € TTC.
- Bigot et Fils pour un montant de 12 732.42 € HT soit 15 278.90 € TTC.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de l'Atelier du Toit pour un montant de 11 868.71 € HT.

Le Conseil municipal autorise Madame la Maire ou l'un de ses adjoints à signer ce devis.

### **COMPTABILITE / DECISION MODIFICATIVE N1**

Afin de disposer des crédits budgétaires nécessaires pour comptabiliser les travaux de régie pour le cabinet médical, la Maire propose aux conseillers municipaux les modifications de crédits budgétaires suivantes :

Section investissement Dépenses: 231-040: 1 027,75€

Section investissement Recettes: 021: 1 027,75€

Section Fonctionnement Dépenses: 023: 1 027,75€

Section investissement Recettes: 72-042: 1 027,75€

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, la Maire est chargée de sa bonne exécution.

### **Questions diverses :**

#### **COURRIER CDPNE**

La Maire informe le Conseil que le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement, dans le cadre de ses missions d'expertise écologique est amené à réaliser des inventaires sur la faune et la flore du département du Loir-et-Cher.

#### **COURRIER COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCE VAL DE LOIRE**

Un courrier provenant de la Communauté de Communes de Beauce Val de Loire a été adressé à la mairie concernant l'achat de la parcelle de la future école. La CCBVL souhaite acquérir cette parcelle YI 130 d'une surface de 5432.60 m<sup>2</sup> pour un euro symbolique. Un courrier réponse sera présenté lors du prochain Conseil municipal.

#### **COURRIER COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCE VAL DE LOIRE SERVICE TOURISME**

La Maire informe les conseillers municipaux que nous avons reçu un courrier de la CCBVL du service Tourisme concernant l'appel à candidature pour la création d'itinéraires de randonnée pour la Chapelle du Villiers, Roquezon et Villeroclin.

#### DEVIS NUMEROTATION POTEAUX INCENDIE

La Maire informe les membres du Conseil que des devis ont été demandés pour la numérotation des poteaux incendie suite à la vérification. Suite au retour de mail du Chef de service des SIC (SDIS), il est possible de réaliser cette opération en régie.

#### TRAVAUX PRESTATAIRE DE SERVICE

La commune a récemment demandé à un prestataire de service d'effectuer des travaux sur la commune Pour information, la taille des haies autour du foyer rural a été taillée par ce prestataire.

#### CABINET MEDICAL

La Maire informe les conseillers municipaux de l'avancée des travaux du cabinet médical : L'allée piétonne vient d'être réalisée par l'entreprise A4 Nature et l'agent communal a effectué les travaux de peinture.

#### CORNICHE RUE DES BLES D'OR

Une partie de la corniche dans le bâtiment d'un particulier menace de tomber. Un mail a été envoyé le 17 mars 2025. Sans aucune nouvelle à ce jour du propriétaire, il a donc été décidé d'envoyer un recommandé.

#### MENAGE 14 RUE DES FLEURS

Une demande a été faite en mars auprès du service scolaire de la CCBVL pour effectuer le ménage au 14 rue des Fleurs. Sans réponse définitive de leur part, un mail de relance sera envoyé.

#### ELAGAGE ARBRES CHEZ UN PARTICULIER

La maire relance le dossier concernant l'élagage des arbres d'un particulier. Un recommandé lui avait été envoyé sans retour de celui-ci. Le dossier va être revu.

#### COMMISSIONS

- La commission de voirie et de bâtiment s'est réunie le 17 mars 2025
  - La commission des fêtes et cérémonies s'est réunie le 13 mars 2025
- Les comptes-rendus sont en attente de rédaction.

#### VITESSE EXCESSIVE

Une discussion a lieu sur la vitesse excessive dans la commune ainsi que sur le passage de camions poids lourds dans le hameau de Villefriou alors que celui-ci, est limité à 3T5.

#### JUMPER

L'Adjointe au Maire informe les conseillers municipaux du problème de moteur du camion Jumper des communes de La Chapelle Saint Martin et de Villexanton. Suite à l'expertise, le moteur devrait être changé. Une demande de prise en charge exceptionnelle devra être effectuée auprès de Citroën.

Le Président,



La Secrétaire de séance,



Mis en ligne le :

La séance est levée à: 21:30